



Paris, le 1^{er} juillet 2022

CP Abrogation de l'arrêt Roe V. Wade

L'ANCIC et le REVHO s'indignent de la décision prise par la cour suprême des États Unis de révoquer l'arrêt Roe vs Wade depuis lequel le droit à l'avortement était inscrit dans la constitution.

Les Etats-Unis viennent allonger la liste des pays interdisant l'IVG et les femmes des états concernés ont désormais comme seule option l'avortement non sécurisé, responsable de 8% de la mortalité maternelle dans le monde.

La possibilité d'un tel retour en arrière dans la plus grande démocratie du monde est très inquiétante. Au-delà de bafouer le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, cette décision démontre la fragilité du droit à l'avortement sur le plan législatif.

C'est pourquoi nous demandons l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution.

La France montrera ainsi sa détermination pour protéger les droits humains et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes

Contacts :

Le Bureau de l'ANCIC : info@ancic.asso.fr

Le Bureau de REVHO : contact@revho.fr